

DEPISTAGE OFFICIEL DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE

Les Clubs de races affiliés à la **Société Centrale Canine** (SCC), ont, entre autres missions, celle de veiller à l'amélioration des races canines et à l'éradication des maladies à composante **héréditaire**.

Le Doggen Club a mis en place le dépistage de la dysplasie de la hanche par radiographies. Cette affection qui touche beaucoup de grandes races mérite notre attention et il est indispensable de continuer cet effort afin de garder voire d'améliorer la santé de nos chiens. Tout éleveur sérieux se doit de faire radiographier son compagnon avant la reproduction, c'est grâce à l'effort de tous depuis plus de 30 ans que nous avons pu améliorer l'état sanitaire de notre cheptel et désormais seuls les chiens cotés A ou B peut prétendre à une homologation de titre de champion ou à la cotation 3 et plus.

Le Doggen Club de France applique le protocole de la FCI (Fédération Canine Internationale)

PROTOCOLE FCI DU DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE

*a) **L'âge minimal** pour le dépistage officiel de la Dysplasie Coxo Fémorale (DCF) est d'un an, sauf chez les races géantes (poids moyen supérieur à 50 kg à l'âge adulte) où il est de **18 mois**.*

*b) **Les animaux radiographiés doivent être clairement identifiés par tatouage ou au moyen d'une puce électronique**. Cette identification doit correspondre à celle figurant sur le pedigree de l'animal, ainsi qu'à celle portée sur le film radiographique.*

*c) Chaque pays décide des mentions à faire figurer sur le film. **L'identification minimale du film doit comprendre le numéro d'identification de l'animal (tatouage ou puce électronique), la date de réalisation de l'examen radiographique, une latéralisation Droite/Gauche**. Ces informations doivent être photographiées dans l'émulsion, et n'être en aucun cas séparées du film avant l'envoi de ce dernier à l'analyse officielle.*

*d) **Le propriétaire doit signer un document attestant que le chien présenté à la radiographie est bien celui correspondant aux indications précédentes**. Il doit également certifier que l'animal n'a pas déjà fait l'objet d'un examen radiographique en vue du dépistage officiel de la DCF (sauf si le nouvel examen fait suite au rejet du cliché précédent par le lecteur officiel ou par la commission d'appel). **Le propriétaire doit par ailleurs autoriser l'utilisation du résultat par le comité ad hoc en charge de la lutte contre l'affection**, et la conservation de la radiographie par ledit comité. Il doit enfin certifier que son chien n'a, à sa connaissance, pas été l'objet d'une intervention chirurgicale susceptible de modifier le développement des articulations coxo fémorales.*

*e) Il est impératif que **le chien soit anesthésié ou sous sédation profonde** afin d'assurer une bonne myorésolution.*

f) Une attestation de contrôle de l'identité de l'animal doit être rédigée par le vétérinaire. Ce document doit par ailleurs préciser les conditions de réalisation de l'examen (sédation, anesthésie générale, substances et doses utilisées, poids de l'animal).

g) Les radiographies doivent être conservées par l'autorité compétente en vue de toute contestation ultérieure éventuelle.

h) Le classement de l'animal s'effectue sur une radiographie en incidence ventro-dorsale, bassin parfaitement de face, fémurs parallèles entre eux et à l'axe du rachis. Les patelles sont situées au centre des trochlées fémorales, et leur projection doit croiser la ligne qui rejoint les sésamoïdes supra-condyliens.

i) La taille du film utilisé doit permettre de visualiser le bassin et les deux genoux. La qualité technique de la radiographie doit permettre un examen précis des articulations coxo-fémorales. Le rebord acétabulaire dorsal doit en particulier être nettement visible.

j) Si la radiographie ne correspond pas aux spécifications énoncées ci-dessus, elle doit être rejetée par le lecteur.

k) Le(s) lecteur(s) de la radiographie doit bénéficier d'une compétence reconnue, il doit être agréé par le club de race correspondant.

l) Une procédure d'appel doit être accessible. Le « Kennel club » national peut éventuellement transmettre la radiographie, dont le résultat est contesté, aux experts de la commission scientifique de la FCI. Le résultat prononcé par la commission d'appel est définitif.

Le diagnostic de dysplasie et de sa gravité, ou d'absence de dysplasie reposent uniquement sur la lecture, par un lecteur choisi par le club, **d'une radiographie** des hanches du chien concerné.

Les critères de normalité de la conformation de l'articulation des hanches (articulation coxo-fémorale) ont été définis à partir de radiographies effectuées dans des positions bien définies, reconnues et acceptées par les lecteurs. La réalisation de radiographies officielles de dépistage suit une procédure bien codifiée. Ce cadre strict et rigide de dépistage systématique impose une qualité technique radiographique irréprochable et reproductible.

Si seul le lecteur agréé par le club et la SCC peut effectuer la lecture de votre radio, n'importe quel vétérinaire équipé du matériel radiologique peut effectuer la prise du cliché. Néanmoins, la technique radiologique est pointue et il est bon de s'assurer que le praticien est coutumier de la prise de ces radios de dépistage !

Un cliché de bonne qualité suppose que :

- Les articulations coxo-fémorales et les **grassets** sont visibles sur le cliché
- Les fémurs sont parallèles
- Les **rotules** sont centrées entre les **condyles** fémoraux
- Le bassin est symétrique



Les 6 points que vous devez vérifier :

- 1 l'identification
- 2 la latéralisation G et D
- 3 ailes de l'ilium d'égales largeur
- 4 trous obturateurs de même diamètre
- 5 rotules au centre des têtes fémorales
- 6 parallélisme des fémurs

Sur la radiographie, les informations suivantes doivent figurer : le numéro d'identification de l'animal, sa date de naissance, la date de l'examen, les coordonnées d'identification du vétérinaire et les marques de repérage du côté droit ou gauche. **Ces informations doivent être dans l'émulsion et non séparées du film.**

Cela peut être une radio argentique ou numérique : une radio argentique sera à envoyer directement au lecteur ; une radio numérique (impérativement au format Dicom) devra être déposée par le vétérinaire qui a fait la radio sur le portail myvetsxl, il devra choisir la race du chien et la déposer à l'attention d'un des 2 lecteurs officiels du club, seul le lecteur sélectionné pourra la lire, il faudra donc bien préciser au vétérinaire qui a fait la radio quel lecteur est choisi par le propriétaire.

Le vétérinaire doit remplir une attestation pour confirmer l'identification du chien radiographié.

La demande de lecture, envoyée par le propriétaire du chien, se fait selon le formulaire du club, qu'il faut envoyer directement au lecteur officiel choisi.

Le résultat d'une lecture officielle est envoyé au propriétaire, ainsi qu'au club de race, qui le transmet automatiquement à la SCC pour enregistrement.

Après lecture officielle l'affection est cotée de la manière suivante :

Dysplasie A – HDA – Absence de dysplasie

Dysplasie B – HD B – Hanches presque normales

Dysplasie C – HD C – Dysplasie Légère

Dysplasie D – HD D – Dysplasie Moyenne

Dysplasie E – HD E – Dysplasie Sévère